

## Communiqué pour les médias

Date 5 décembre 2008

### **Troisième correction du Rhône (R3) Traitement des remarques du Plan d'Aménagement (PA-R3)**

**(I-VS).- Le Conseil d'Etat a décidé du processus de traitement des remarques reçues suite à la publication pour information du Plan d'Aménagement de la troisième correction du Rhône : elles seront traitées en se fondant sur les bases légales, les précédentes décisions politiques, l'avis de la Confédération et l'avis d'experts mandatés. Pour le Chablais, les réponses données seront communes aux cantons de Vaud et du Valais.**

Suite à l'information publique du PA-R3, 572 remarques ont été reçues côté valaisan, dont 417 selon un modèle de lettre identique. Le canton de Vaud a reçu 60 observations, dont dix ont aussi été transmises au canton du Valais.

Le Conseil d'Etat a décidé de traiter ces remarques en se fondant sur les bases légales et directives, les précédentes décisions politiques, les documents en force, les recommandations d'experts mandatés et l'avis fédéral. Les éléments du PA-R3 à mettre à jour sur cette base seront définis début 2009. Dans la partie chablaisienne les remarques feront l'objet d'un traitement unique et concerté entre les deux cantons, partenaires paritaires sur ce tronçon. L'adoption définitive du PA-R3 mis à jour est prévue pour fin 2009.

### **L'avis de l'ADSA analysé par des experts indépendants**

L'Association de Défense du Sol Agricole (ADSA) a demandé à pouvoir présenter ses remarques ainsi que les résultats d'études techniques portant sur une variante d'abaissement systématique du fond du Rhône, combinée avec des surélévations de digues en remplacement des élargissements prévus. Le Conseil d'Etat a décidé qu'une délégation allait les recevoir.

L'avis de l'ADSA (pour ce qui est des aspects liés à l'abaissement systématique et la surélévation des digues) ainsi que leurs études seront transmis pour analyse à deux experts proposés par la Confédération. Il s'agit du Prof. Dr. Hans-Erwin Minor, ancien directeur du laboratoire de recherches hydrauliques (VAW) de l'EPFZ pour les questions hydrauliques et du Prof. François Zwahlen du centre d'hydrogéologie (CHYN) de l'Université de Neuchâtel pour les questions relatives à la nappe phréatique.



### **La Confédération salue le sérieux de la démarche PA-R3**

Le Plan d'Aménagement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (PA-R3) présente les travaux à effectuer pour sécuriser la plaine contre les crues du fleuve. Il concerne les cantons de Vaud et du Valais. Il a été élaboré par un groupement d'ingénieurs mandaté par le Conseil d'Etat et suivi puis validé par un collège d'experts.

La solution retenue combine des élargissements du fleuve (1,6x la largeur actuelle) avec des abaissements lorsque l'effet sur la nappe phréatique le permet. Le PA-R3 a été publié par les deux cantons pour information/consultation publique du 16 mai au 30 septembre 2008. Les différents documents de ce dossier ont été distribués aux communes et mis en ligne sur le site web de l'Etat [www.vs.ch/rhone](http://www.vs.ch/rhone) réaménagé pour l'occasion.

La Confédération, responsable de la haute supervision technique du dossier et d'une majeure partie de son financement, a salué le sérieux des études entreprises, la démarche participative qui a présidé à l'élaboration du dossier ainsi que les efforts consentis pour informer la population.